



CHAMBRE RÉGIONALE
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DE FRANCHE-COMTÉ



CONTRAT D'AIDE À LA COMPÉTITIVITÉ - FILIÈRE AUTOMOBILE
— AXE DIVERSIFICATION —

UN PROJET DES CCI DE FRANCHE-COMTÉ, PILOTÉ PAR LA CCI DU DOUBS

Avec le soutien financier de



Fonds européen de
Développement Régional

Alerte réglementaire environnement-hygiène-sécurité

Août 2010

L'alerte réglementaire est réalisée par le groupe des Chambres de Commerce et d'Industrie de Franche-Comté.



Sommaire

2010-322 - Air / Gaz à effet de serre - quotas	4
2010-323 - Air / Polluants organiques persistants	4
2010-324 - Air / Polluants organiques persistants	4
2010-325 - Automobile / Homologation des véhicules - appuie-tête	4
2010-326 - Automobile / Homologation des véhicules - champ visuel	5
2010-327 - Automobile / Homologation des véhicules - freinage	5
2010-328 - Automobile / Homologation des véhicules - pièces d'attelage	5
2010-329 - Automobile / Homologation des véhicules - projecteurs	5
2010-330 - Automobile / Homologation des véhicules - réduction des polluants des moteurs	6
2010-331 - Automobile / Homologation des véhicules - saillies extérieures	6
2010-332 - Automobile / Homologation des véhicules - sièges, ancrages et appuie-tête	6
2010-333 - Automobile / Homologation des véhicules - systèmes d'éclairage avant adaptatifs	6
2010-334 - Automobile / Homologation des véhicules - vitrages de sécurité	7
2010-335 - Déchets / Huiles usagées - ramassage agréé	7
2010-336 - Déchets / Imprimés papiers	7
2010-337 - Déchets / Imprimés papiers	7
2010-338 - Déchets / Prévention	8
2010-339 - Eau / Substances dangereuses dans les eaux	8
2010-340 - Eau / Substances dangereuses dans les eaux	8
2010-341 - Energie / Fluides frigorigènes	9
2010-342 - Energie / Opérations standardisées d'économies d'énergie	9
2010-343 - Energie / Tarifs réglementés électricité	9
2010-344 - ICPE / Bilan 2009 de l'inspection ICPE	9
2010-345 - ICPE / Contrôles périodiques ICPE classe DC - agréments	10

2010-346 - ICPE / Contrôles périodiques ICPE classe DC - agréments	10
2010-347 - ICPE / Installations de traitement de déchets non dangereux	10
2010-348 - ICPE / Prescriptions générales régime de l'enregistrement - rubrique n° 1311.....	10
2010-349 - Produit chimiques / REACH - substances candidates	11
2010-350 - Sécurité / Agrément.....	11
2010-351 - Sécurité / Extincteurs aux halons	11
2010-352 - Sécurité / Jurisprudence : licenciement pour manquement du salarié à son obligation de prendre soin de la sécurité d'autrui	11
2010-353 - Sécurité / Jurisprudence : précisions sur l'étendue de l'obligation de sécurité de résultat de l'employeur	12
2010-354 - Sécurité / Réforme de la formation SST	12
2010-355 - Sécurité / Risques électriques	12
2010-356 - Sécurité / Risques électriques	12
2010-357 - Sécurité / Risques électriques	13
2010-358 - Thèmes multiples / Eco-industries.....	13
2010-359 - Thèmes multiples / Enquête	13
2010-360 - Thèmes multiples / Financement de l'économie circulaire.....	13
2010-361 - Thèmes multiples / Financement des entreprises innovantes - prêts verts	14
2010-362 - Thèmes multiples / Financement énergie renouvelable, décarbonée et chimie verte	14
2010-363 - Thèmes multiples / Prix Entreprises et Environnement	14
2010-364 - Thèmes multiples / Prix Qualité Développement Durable.....	15
2010-365 - Thèmes multiples / Semaine de la mobilité	15

2010-322 - Air / Gaz à effet de serre - quotas

Décision de la Commission du 9 juillet 2010 relative à la quantité de quotas à délivrer pour l'ensemble de la Communauté pour 2013 dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne.

Pour 2013, la quantité totale de quotas pour l'ensemble de la Communauté, visée à l'article 9 de la directive 2003/87/CE, s'élève à 1 926 876 368.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:175:0036:0037:FR:PDF>

2010-323 - Air / Polluants organiques persistants

Règlement (UE) n° 756/2010 de la Commission du 24 août 2010 modifiant les annexes IV et V du règlement (CE) n° 850/2004 du Parlement européen et du Conseil concernant les polluants organiques persistants.

Les modifications des annexes portent notamment sur les substances suivantes :

- pentachlorobenzène, perfluorooctane
- sulfonique et ses dérivés (SPFO),
- tétrabromodiphényléther,
- pentabromodiphényléther,
- hexabromodiphényléther et
- heptabromodiphényléther ...

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:223:0020:0028:FR:PDF>

2010-324 - Air / Polluants organiques persistants

Règlement (UE) n° 757/2010 de la Commission du 24 août 2010 modifiant les annexes I et III du règlement (CE) n° 850/2004 du Parlement européen et du Conseil concernant les polluants organiques persistants.

Sans commentaire.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:223:0029:0036:FR:PDF>

2010-325 - Automobile / Homologation des véhicules - appuie-tête

Règlement n° 25 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) — Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des appuie-tête incorporés ou non dans les sièges des véhicules.

Sans commentaire.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:215:0001:0026:FR:PDF>

2010-326 - Automobile / Homologation des véhicules - champ visuel

Règlement n° 125 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) — Prescriptions uniformes concernant l'homologation des véhicules à moteur en ce qui concerne le champ de vision du conducteur des véhicules à moteur.

Règlement de 25 pages. "Le présent règlement s'applique au champ de vision sur 180° vers l'avant du conducteur de véhicules de la catégorie M1. Il vise à garantir l'existence d'un champ de vision suffisant lorsque le pare-brise et les autres surfaces vitrées sont secs et propres".

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:200:0038:0062:FR:PDF>

2010-327 - Automobile / Homologation des véhicules - freinage

Règlement n° 13-H de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) — Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des voitures particulières en ce qui concerne le freinage.

Sans commentaire

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:230:0001:0080:FR:PDF>

2010-328 - Automobile / Homologation des véhicules - pièces d'attelage

Règlement n° 55 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) — Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des pièces mécaniques d'attelage des ensembles de véhicules.

Sans commentaire.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:227:0001:0061:FR:PDF>

2010-329 - Automobile / Homologation des véhicules - projecteurs

Règlement n° 112 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) — Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des projecteurs pour véhicules automobiles émettant un faisceau de croisement asymétrique ou un faisceau de route ou les deux à la fois et équipés de lampes à incandescence et/ou de modules DEL.

Sans commentaire

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:230:0264:0319:FR:PDF>

**2010-330 - Automobile /
Homologation des véhicules -
réduction des polluants des
moteurs**

Règlement n° 49 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) — Prescriptions uniformes concernant les mesures à prendre pour réduire les émissions de particules et de gaz polluants des moteurs à allumage par compression utilisés pour la propulsion des véhicules et les émissions de gaz polluants des moteurs à allumage commandé fonctionnant au gaz naturel ou au gaz de pétrole liquéfié utilisés pour la propulsion des véhicules.

Sans commentaire

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:229:0001:0138:FR:PDF>

**2010-331 - Automobile /
Homologation des véhicules -
saillies extérieures**

Règlement n° 26 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) — Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des véhicules en ce qui concerne leurs saillies extérieures.

Sans commentaire.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:215:0027:0045:FR:PDF>

**2010-332 - Automobile /
Homologation des véhicules -
sièges, ancrages et appuie-tête**

Règlement n° 17 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) — Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des véhicules en ce qui concerne les sièges, leur ancrage et les appuie-tête.

Sans commentaire

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:230:0081:0118:FR:PDF>

**2010-333 - Automobile /
Homologation des véhicules -
systèmes d'éclairage avant
adaptatifs**

Règlement n° 123 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) — Dispositions uniformes concernant l'homologation des systèmes d'éclairage avant adaptatifs (AFS) destinés aux véhicules automobiles.

Sans commentaire.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:222:0001:0061:FR:PDF>

2010-334 - Automobile / Homologation des véhicules - vitrages de sécurité

Règlement n° 43 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) — Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des vitrages de sécurité et de l'installation de ces vitrages sur les véhicules.

Sans commentaire

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:230:0119:0252:FR:PDF>

2010-335 - Déchets / Huiles usagées - ramassage agréé

Circulaire du 24 août 2010 relative aux droits et taxes applicables aux produits énergétiques à compter du 1er septembre 2010.

Cette circulaire concerne les droits et taxes liés aux produits énergétiques. Le point 6 concerne les huiles soumises à la TGAP qui peuvent faire l'objet d'un ramassage gratuit si elles ne sont pas souillées par des impuretés (chlore, eau ...).

http://circulaires.gouv.fr/pdf/2010/08/cir_3165_8.pdf

2010-336 - Déchets / Imprimés papiers

Décret n° 2010-945 du 24 août 2010 relatif à la contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique destinés à être imprimés.

Les articles concernant les "déchets d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique destinés à être imprimés" sont remplacés par

le décret. Il étend la responsabilité élargie du producteur, applicable depuis 2006, aux metteurs sur le marché de papiers à copier et enveloppes qui devront prendre en charge leur produit, de sa conception à sa valorisation.

http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000022740348

2010-337 - Déchets / Imprimés papiers

60 % des papiers mis sur le marché en France contribuent à leur recyclage.

Selon Ecofolio, chaque metteur sur le marché de papiers à copier et d'enveloppes devra adhérer à EcoFolio et s'acquitter d'une éco-contribution. Le montant de l'éco-contribution, qui est de 37 euros HT en 2010, sera fixé au plus tard en octobre par le conseil d'EcoFolio et appliqué pour la déclaration 2011.

Cette éco-contribution n'est pas une taxe : son montant est reversé sous forme de soutiens incitatifs au recyclage aux collectivités en charge des opérations de tri et de collecte.

L'ensemble des papiers à copier est concerné ainsi que les enveloppes et pochettes postales de tout format. Seuls les papiers mis sur le marché sur le territoire national sont concernés : cela inclut les importations de papiers fabriqués à l'étranger et exclut les exportations de papiers fabriqués en France.

Un papier qui contribue au titre du metteur sur le marché de papiers à copier vierges ne contribue plus sous sa forme imprimée (une seule contribution par papier).

<http://www.ecofolio.fr/60-des-papiers-mis-sur-le-marche-en-france-contribuent-a-leur-recyclage.html>

2010-338 - Déchets / Prévention

Réunions « Réflexe Prévention Déchets »

Le programme « Réflexe Prévention Déchets » a pour objectif d'aider les entreprises à réduire les quantités et leurs coûts en matière de déchets, coûts directs (facture d'enlèvement et de traitement des déchets) et indirects (temps passé à organiser et à trier...)

Dans ce cadre se tiendront des soirées d'échanges sur la réduction des quantités et de la nocivité des déchets des entreprises. Elles auront lieu de 17h à 19h :

- Lundi 06 septembre 2010 — UFR-STGI de Belfort
- Lundi 13 septembre 2010 — Campus de la Bouloie à Besançon
- Lundi 20 septembre 2010 — IUT de Vesoul
- Lundi 27 septembre 2010 — Site Universitaire de Lons-le-Saunier

« Réflexe Prévention Déchets » est une action de Rudologia et de ses partenaires régionaux (ADEME, Syndicats départementaux de traitement des déchets, organisations professionnelles, organismes consulaires...), auquel s'associent le CETIM et les CCI de Franche-Comté.

<http://www.rudologia.fr/reflexe-prevention.php>

2010-339 - Eau / Substances dangereuses dans les eaux

Arrêté du 8 juillet 2010 modifiant l'arrêté du 20 avril 2005 modifié pris en application du décret du 20 avril 2005 relatif au programme national d'action contre la pollution des milieux aquatiques par certaines substances dangereuses.

"L'article 2 de l'arrêté du 20 avril 2005 susvisé est remplacé par les termes suivants :

« Les modalités d'évaluation du respect des normes de qualité environnementale, pour un polluant donné, sont identiques à celles définies à l'article 11 et au point 2 de l'annexe

8 de l'arrêté modifié du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R. 212-10, R. 212-11 et R. 212-18 du code de l'environnement. »". L'annexe relative aux substances est modifiée.

http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTehte=JORFTEXT000022730191

2010-340 - Eau / Substances dangereuses dans les eaux

Arrêté du 8 juillet 2010 établissant la liste des substances prioritaires et fixant les modalités et délais de réduction progressive et d'élimination des déversements, écoulements, rejets directs ou indirects respectivement des substances prioritaires et des substances dangereuses visées à l'article R. 212-9 du code de l'environnement.

"Article 1

La liste des substances prioritaires visées à l'article R. 212-9 du code de l'environnement est fixée à l'annexe au présent arrêté.

Article 2

Les rejets, émissions et pertes des substances figurant à l'annexe du présent arrêté doivent faire l'objet d'une réduction progressive et, s'agissant des substances dangereuses prioritaires, d'un arrêt ou d'une suppression progressive, au plus tard vingt ans après la date d'inscription de ces substances dans la liste des substances prioritaires, par décision du Conseil et du Parlement européen. Pour les substances prioritaires devenues prioritaires dangereuses à l'issue de la révision de l'annexe X de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, le délai de suppression progressive s'apprécie à partir de la date d'inscription de la substance en tant que substance prioritaire dangereuse."

http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTehte=JORFTEXT000022730233

2010-341 - Energie / Fluides frigorigènes

Interdiction du R22 : groupes froid et économies d'énergie.

L'ARIST et les CCI de Franche-Comté vous proposent une réunion d'information pour anticiper l'interdiction prochaine des gaz frigorigènes HCFC (hydrochlorofluorocarbures), dont fait partie le R22. Le CETIAT, Centre Technique des Industries Aéronautiques et Thermiques, vous exposera le contexte réglementaire et vous proposera des solutions techniques pour maîtriser la consommation énergétique de vos groupes froid. L'ADEME interviendra sur les aides financières.

Cette réunion a lieu dans le cadre du Programme « Perdez vos kilowatts superflus ». Elle est soutenue par la Région Franche-Comté et l'ADEME, et par l'Europe et la DIRECCTE dans le cadre du programme ELAN 2010.

Mardi 12 octobre 2010, de 14h30 à 17h, à la CRCI Franche-Comté à Besançon.

Inscription auprès de SGUILLET@franche-comte.cci.fr

2010-342 - Energie / Opérations standardisées d'économies d'énergie

Arrêté du 28 juin 2010 définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie.

Cet arrêté complète plusieurs arrêtés (voir visa ou référence) soit par l'ajout de nouvelles fiches, soit par la modification de fiches existantes.

http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000022664267

2010-343 - Energie / Tarifs réglementés électricité

Arrêté du 12 août 2010 relatif aux tarifs réglementés de vente de l'électricité.

Sans commentaire.

http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000022697956

2010-344 - ICPE / Bilan 2009 de l'inspection ICPE

Bilan 2009 de l'activité de l'inspection des installations classées.

La présente brochure présente le bilan d'activité de l'inspection des installations classées pour l'année 2009. Elle a été élaborée à partir des données d'activité de tous les services d'inspection. En annexe, les chiffres présentés dans ce bilan sont détaillés dans des tableaux qui reprennent, pour chaque région, une synthèse et les données par département.

<http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/RAPPORT2009.pdf>

2010-345 - ICPE / Contrôles périodiques ICPE classe DC - agréments

Arrêté du 6 août 2010 portant retrait d'agrément d'un organisme pour effectuer le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration°

L'organisme suivant : APAVE Alsacienne SAS, 2, rue Thiers, BP 1347, 68056 Mulhouse Cedex, est agréé pour effectuer le contrôle périodique des installations classées soumises à déclaration relevant des rubriques de la nomenclature 1111, 1136, 1138, 1158, 1172, 1173, 1310, 1311, 1330, 1331, 1412, 1413, 1414, 1432, 1433, 1434, 1435, 1510, 2101, 2111, 2160, 2220, 2345, 2351, 2415, 2510, 2550, 2551, 2552, 2562, 2564, 2565, 2570, 2910, 2930, 2940 et 2950.

http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000022727417

2010-346 - ICPE / Contrôles périodiques ICPE classe DC - agréments

Arrêté du 6 août 2010 portant extension d'agrément d'un organisme pour effectuer le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration°

L'agrément délivré à l'organisme suivant : QUALICONSULT, zone d'activité Vélizy Plus, 1 bis, rue du Petit-Clamart, bâtiment E, 78941 Vélizy Cedex, par l'arrêté du 26 février 2009 susvisé et modifié par l'arrêté du 31 juillet 2009 susvisé pour effectuer le contrôle périodique des installations classées soumises à déclaration est complété par les rubriques de la nomenclature suivantes : 1435, 2345, 2570, 2781, 2930 et 2940.

http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000022727422

2010-347 - ICPE / Installations de traitement de déchets non dangereux

Projets d'arrêtés ministériels applicables aux installations classées soumises à déclaration au titre des rubriques n° 2713, 2714, 2715, 2716.

Les quatre projets d'arrêté de prescriptions générales concernent les rubriques 2713 (Tri, transit, regroupement de métaux et déchets de métaux non dangereux, ferreux et non ferreux), 2714 (tri, transit, regroupement de déchets de bois, de papier, de carton, de plastique, de textile et de caoutchouc), 2715 (tri, transit, regroupement de déchets de verre), 2716 (tri, transit, regroupement de déchets non dangereux non inertes).

<http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr/Projets-de-textes-soumis-au,15096.html>

2010-348 - ICPE / Prescriptions générales régime de l'enregistrement - rubrique n° 1311

Arrêté du 29 juillet 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 1311 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Concerne les installations soumises à enregistrement sous la rubrique 1311 : stockage de produits explosifs.

http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000022593820

2010-349 - Produit chimiques / REACH - substances candidates

11 nouvelles substances sur la liste des substances candidates.

L'ECHA vient de lancer une nouvelle consultation publique pour inscrire 11 nouvelles substances sur la liste des substances candidates. Ces 11 substances pourraient se rajouter aux 38 déjà présentes sur cette liste. Il s'agit des substances suivantes : "Trichlorobenzene (CAS : 87-61-6), Trichlorobenzene (CAS : 120-82-1), Trichlorobenzene (CAS : 108-70-3), Cobalt(II) sulphate, Cobalt(II) dinitrate, Cobalt(II) carbonate, Cobalt(II) diacetate, 2-Methoxyethanol, 2-Ethoxyethanol, Chromium trioxide, Acids generated from chromium trioxide and their oligomers : Chromic acid, Dichromic acid, Oligomers of chromic acid and dichromic acid."

<http://www.ineris.fr/reach-info/>

2010-350 - Sécurité / Agrément

Arrêté du 15 juillet 2010 portant transfert et renouvellement d'agrément d'organismes pour effectuer les vérifications techniques réglementaires dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur.

Sans commentaire

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022593924&dateTexte=&categorieLien=id>

2010-351 - Sécurité / Extincteurs aux halons

Règlement (UE) n° 744/2010 de la Commission du 18 août 2010 modifiant le règlement (CE) n° 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif

à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone pour ce qui concerne les utilisations critiques des halons.

Ce règlement modifie l'annexe VI du règlement n° 1005/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Leur usage reste réservé à certaines utilisations critiques (aéronef, véhicules et installations militaires, industrie nucléaire ...). Des dates butoirs sont fixées pour l'interdiction de leur utilisation dans les matériels neufs et pour leur utilisation comme agent extincteur. Rappel : les utilisations autres que critiques sont interdites.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:218:0002:0008:FR:PDF>

2010-352 - Sécurité / Jurisprudence : licenciement pour manquement du salarié à son obligation de prendre soin de la sécurité d'autrui

Arrêt de la Cour de cassation du 23 juin 2010 (n° 09-41607).

Dans un arrêt du 23 juin 2010, la Cour de cassation décide qu'un salarié, titulaire d'une délégation de pouvoirs en vue d'appliquer et faire appliquer les prescriptions en matière d'hygiène et de sécurité (HS), commet "un manquement grave rendant impossible son maintien dans l'entreprise" s'il se limite à prendre des renseignements sur le coût des réparations sans prendre aucune mesure concrète pour éviter un accident ni faire procéder aux réparations d'une mezzanine sur laquelle étaient entreposées des marchandises et où circulaient des salariés. En effet, selon l'article L. 4122-1 du Code du travail, il incombe à chaque travailleur de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechJuriJudi&idTexte=JURITEXT000022395490&fastReqId=757017253&fastPos=1>

2010-353 - Sécurité / Jurisprudence : précisions sur l'étendue de l'obligation de sécurité de résultat de l'employeur

Arrêt de la Cour de cassation du 1er juillet 2010, n° 09-15469.

Dans un arrêt du 1er juillet 2010 la Cour de cassation rappelle l'étendue de l'obligation de sécurité de résultat qui pèse sur l'employeur en cas d'accident du travail. La cour constate que le salarié d'un chantier s'est blessé à la tête alors, d'une part, qu'il avait enfreint les consignes de sécurité, établies un plan particulier de sécurité et de protection de la santé dont il avait connaissance et, d'autre part, qu'il avait enlevé son casque de chantier pour travailler. Toutefois, elle considère que ces éléments ne sont pas, à eux seuls, suffisants pour permettre à l'employeur d'être déchargé de sa responsabilité.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechJuriJudi&idTexte=JURITEXT0002428906&fastReqId=130584784&fastPos=1>

2010-354 - Sécurité / Réforme de la formation SST

Réforme de la formation SST.

Une réforme du dispositif de formation au sauvetage secourisme du travail se prépare. Effective le 1er janvier 2011, elle prévoit notamment le remplacement du conventionnement par des habilitations. La réforme prévoit plusieurs changements : - un nouveau vocabulaire : on ne parle plus de moniteurs, d'instructeurs et de recyclage, mais de formateurs, de formateurs de formateurs et de formation continue, - le passage d'un système de conventionnement à un dispositif d'habilitation, - la possibilité, pour les organismes de formation habilités pour la formation initiale et continue de formateurs SST, de former des formateurs SST pour d'autres structures, - l'harmonisation de la

durée et de la périodicité des formations continue des formateurs et des formateurs de formateurs SST (14 heures tous les 24 mois), - l'augmentation de la durée de la formation continue SST (6 heures), - l'obligation, pour tous les formateurs et formateurs de formateurs SST, de valider leurs compétences en prévention des risques avant le 31 décembre 2010. Rubrique "Quoi de neuf/nouveautés/dossiers et actualités".

<http://www.inrs.fr>

2010-355 - Sécurité / Risques électriques

Décret n° 2010-1016 du 30 août 2010 relatif aux obligations de l'employeur pour l'utilisation des installations électriques des lieux de travail.

Sans commentaire

http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000022758746

2010-356 - Sécurité / Risques électriques

Décret n° 2010-1017 du 30 août 2010 relatif aux obligations des maîtres d'ouvrage entreprenant la construction ou l'aménagement de bâtiments destinés à recevoir des travailleurs en matière de conception et de réalisation des installations électriques.

Les articles du chapitre relatif aux "Installations électriques des bâtiments et de leurs aménagements" (R. 4215-1 et suivants du Code du Travail) sont remplacés par les dispositions du présent décret.

http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000022758761

2010-357 - Sécurité / Risques électriques

Décret n° 2010-1018 du 30 août 2010 portant diverses dispositions relatives à la prévention des risques électriques dans les lieux de travail.

Sans commentaire

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022758771&dateTexte=&categorieLien=id>

2010-358 - Thèmes multiples / Eco-industries

Appel à projet Eco-industries

"Dans le cadre de l'appel à projet éco-industries 2010, l'un des volets du plan « Ecotech 2012, 32 projets de recherche et développement (R&D) portant sur les écotecnologies, notamment dans le domaine de la prévention, de la mesure et de la lutte contre les pollutions locales (air, eau, sols, déchets...) ont été retenus. Le montant total des aides attribuées à cette occasion par le ministère chargé de l'industrie, OSEO et l'ADEME est de 26 M€. Un nouvel appel à projet sera lancé en 2011."

<http://www2.ademe.fr/servlet/getBin?name=671609603D10193071512DEDB7AF060F1279202656810.pdf>

2010-359 - Thèmes multiples / Enquête

Enquête ADEME "Les nouveaux relais des messages environnementaux auprès des entreprises".

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) réalise une étude sur l'identification des relais des messages environnementaux auprès des TPE et des PME

et pour laquelle elle a mandaté la société eQuiNeo. Cette étude a pour objectif de mobiliser tous les acteurs ou relais pouvant diffuser des messages environnementaux, et aider ainsi les entreprises à réduire leurs impacts sur l'environnement. Nous vous remercions par avance de prendre quelques instants pour répondre à cette enquête et faire part de vos besoins et attentes.

<https://spreadsheets.google.com/viewform?hl=fr&formkey=dFVnR3pXZnhObURYVVMtZDJVQ20wdUE6MQ>

2010-360 - Thèmes multiples / Financement de l'économie circulaire

Investissements d'avenir, convention Etat - ADEME Action : « économie circulaire ».

"Le programme « Démonstrateurs et plateformes technologiques en énergies renouvelables et décarbonées et chimie verte » vise, pour sa partie relative au recyclage, à la dépollution et à l'écoconception, à accélérer l'innovation et le déploiement des technologies vertes dans les domaines de la collecte, du tri, de recyclage et de valorisation des déchets, de la dépollution, de l'écoconception et de l'ensemble des technologies permettant des modes de production moins consommateurs en matière première". Cette action est dotée d'une enveloppe de 250 millions d'euros.

http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000022677719

2010-361 - Thèmes multiples / Financement des entreprises innovantes - prêts verts

Investissements d'avenir, convention « OSEO » Action : « financement des entreprises innovantes prêts verts »

Une convention signée entre l'Etat et OSEO définit les modalités de la mise en place d'un "dispositif prêts verts bonifiés, accordés à des entreprises qui investissent pour améliorer leur compétitivité via l'amélioration de la performance environnementale de leur process industriel ou de leurs produits". "Ce dispositif permettra de mettre en place un financement total de 2 600 M€".

http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000022497275

2010-362 - Thèmes multiples / Financement énergie renouvelable, décarbonée et chimie verte

Investissements d'avenir, convention Etat - ADEME Action : « démonstrateurs énergies renouvelables et chimie verte »

"Le programme « Démonstrateurs et plates-formes technologiques en énergies renouvelables et décarbonées et chimie verte » vise à accélérer l'innovation et le déploiement des technologies vertes dans les filières énergétiques et de la chimie". Cette action est dotée d'une enveloppe de 1 350 millions d'euros.

http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000022677736

2010-363 - Thèmes multiples / Prix Entreprises et Environnement

Prix Environnement et Entreprises 2010

Le ministère du développement durable et l'ADEME récompensent chaque année des entreprises innovantes en matière de développement durable lors des Prix Entreprises et Environnement.

L'édition 2010 voit la création de deux nouvelles catégories : une catégorie innovation dans les écotechnologies et une catégorie biodiversité et entreprises. Ces deux nouveaux prix s'ajoutent ainsi aux trois précédents prix : Ecoproduit pour le développement durable, Technologies économes et propres et Management et initiatives pour le développement durable.

Les prix seront décernés aux lauréats à l'occasion du Salon Pollutec 2010 à Lyon. Les meilleurs dossiers seront ensuite transmis à la Commission européenne pour participer aux prochains European Business Awards for the Environment.

Date limite de dépôt ou d'envoi des dossiers de candidature des entreprises : 15 septembre 2010 (24 septembre 2010 pour la catégorie biodiversité et entreprises) .

http://www.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=17667

2010-364 - Thèmes multiples / Prix Qualité Développement Durable

Prix Qualité Développement Durable 2010 - appel à candidature.

Le MFQ FC, l'ADEME, la DREAL souhaitent redéployer un prix spécial Développement durable lors de la remise des prix à la cérémonie de clôture du Mois de la Qualité 2010. Ce prix s'adresse à tout type de structure et/ou entreprise privée ou publique. Pour concourir, il vous faudra valoriser une bonne pratique mise en oeuvre et qui touche au concept développement durable : environnemental, économique, social, partenariat avec les parties intéressées...)

Pour participer, vous devrez présenter en 2 pages maximum les motivations de l'entreprise en faveur du développement durable et de la RSE, les actions mises en oeuvre voire les bonnes pratiques et leurs résultats ou leurs évaluations. Nous attendons vos éléments pour la fin du mois d'octobre 2010. Un jury officiel examinera les dossiers, et remettra le prix au lauréat le 9 décembre prochain.

Pour en savoir plus et participer à ce concours, téléchargez le dossier de candidature ou contactez Gérard Pointelin au MFQ Franche-Comté au 03 81 47 42 10 ou par mail : gpointelin@franche-comte.cci.fr

<http://franche-comte.cci.fr/crci/biblio/doc/ORGANISATION%20DU%20PRIX%20DD%20FC%202010.pdf>

2010-365 - Thèmes multiples / Semaine de la mobilité

Collectivités, entreprises, associations : participez à la Semaine de la mobilité

"La Semaine de la mobilité et de la sécurité routière a lieu chaque année du 16 au 22 septembre. Un appel à projets est lancé, invitant les collectivités locales, les entreprises exploitant un réseau de transport, les entreprises, les associations, les services publics et les établissements scolaires à organiser des événements liés aux sujets des déplacements. Cette année, le thème du covoiturage est à l'honneur ! Ecomobilité scolaire, transports en commun, sécurité des deux-roues motorisés, utilisation alternative de la voiture, vélo... Vous souhaitez participer ? Rendez-vous sur le site Bougez autrement <http://www.bougezautrement.gouv.fr> .

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Collectivites-entreprises.html>

